

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL

NO 21/2021-2026

PASSERELLE DE MOBILITE DOUCE ENTRE LES QUARTIERS OASSIS ET ESPARCETTE : Adoption du projet et demande de crédit d'ouvrage

Au conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no21//2021-2026 s'est réunie le jeudi 31 mars 2022 à 19h30 à la salle Sorge du bâtiment administratif de Chisaz à Crissier.

Elle était composée des membres suivants :

M.	Daniel Margot	CDC	
M.	Daniel Tapis	CDC	
M.	Michel Walter	RESOC	
Mme	Lucie Gonet	RESOC	Présidente - rapporteure
M.	Martin Senn	SC	
M.	Alain Gallet	SC	
Mme	Marcela Fiori	ROLC	

M. Damien Canart (municipal), M. Jacques Liaudet (chef du service de l'urbanisme, développement & mobilité), M. Chevallier (collaborateur du service urbanisme) et M. Thierry Delémont (ingénieur conseil du bureau T ingénierie SA architecte, lauréat du concours) ont présenté ce préavis et ont répondu à toutes les questions des membres de la commission. Celle-ci remercie la délégation pour leur présentation très détaillée et la clarté de leurs réponses.

1. Organisation de la commission

La présidence n'étant pas souhaitée par l'un ou l'autre des membres présents, Mme Lucie Gonet préside la commission du présent préavis et prend le procès-verbal.

2. Objet du préavis 21/2021-26

Le préavis précité traite de l'adoption du projet de passerelle pour mobilité douce reliant le quartier Oassis Lentillières-Nord au chemin de l'Esparcette, ainsi que de la demande du crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 3'145'000.—TTC relatif à la construction de ladite passerelle.

Ce projet de passerelle a fait l'objet d'un crédit d'étude de CHF 413'000.—dans le cadre du préavis n°47/2016-21, adopté par le Conseil communal le 18 mars 2019. Trois commissaires actuels étaient d'ores et déjà présents.

3. Discussions du préavis

M. Canart informe la commission que le service urbanisme présente ce préavis et le suivra jusqu'à sa réalisation. Il aura les ressources suffisantes à la suite de l'engagement d'un collaborateur de la DGMR qui complètera son équipe. Le bureau T ingénierie SA et l'architecte les suivront sur tout le projet.

Chronologie

Pourquoi cette passerelle est-elle réalisée maintenant, alors que les différentes commissions traitant des préavis concernant le quartier Oassis demandaient que les 2 projets se fassent simultanément ?

Il y a eu en effet un décalage temporel lié essentiellement aux négociations foncières et aux différents actes notariés signés avec les propriétaires privés. L'ouvrage a fait l'objet d'un concours. La commune a été soumise à la loi sur les marchés publics.

Situation

La réalisation de la passerelle est inscrite dans le Plan directeur cantonal (PDCn), le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) 2016 comme priorité A (liste A) et le Plan directeur intercommunal de l'Ouest-lausannois 2021 (PDI) en tant que franchissement à créer. Elle concrétise le développement de la mobilité douce entre notamment les quartiers Oassis et Esparcette.

Mobilité douce

Quelle est l'utilité de cette passerelle ? Se justifie-t-elle uniquement par le développement de la phase 2 du BHNS ?

Elle concrétise le développement de la mobilité douce entre notamment les quartiers Oassis et Esparcette. Elle permet aux piétons et vélos de franchir la RC 179 et offre un nouvel accès aux transports publics existants (bus TL 36) et futur (BHNS PP10). Elle se trouve proche des arrêts publics, d'un quartier d'habitation, d'activités (Lidl, Migros, ...). Sa réalisation tient en effet compte du positionnement latéral des arrêts futurs du BHNS. Ainsi, La commune de Crissier travaille actuellement à l'avancement de cette seconde phase du BHNS, initialement prévue dans 12-15 ans après les sorties d'autoroute. Ceci afin que ces 2 arrêts puissent entrer en fonction plus rapidement.

La commune a-t-elle étudié le flux de piétons qui se rendront direction la Migros afin qu'il y ait une continuité au niveau mobilité douce ? D'autres aménagements sont-ils prévu par la Migros ?

Migros est en pleine réflexion pour améliorer toute la connexion piétonne et l'accessibilité cyclable à leur site et pour interconnecter la passerelle à celui-ci. Elle est parfaitement informée du projet puisqu'elle met à disposition gratuitement un espace de chantier. Il faut saluer cette collaboration.

Cette passerelle permet la connexion entre les pistes cyclables du sud de la commune et celles du nord. Pourquoi avoir opté pour un ascenseur au sud qui reste peu pratique pour des cyclistes ? L'option d'une rampe hélicoïdale n'était-elle pas envisageable ?

La différence de dénivelé entre l'accès nord (Hôtel Ibis) et le sud (Quartier Oassis) est très importante. Une rampe telle que celle prévue au nord (6 %) arriverait jusqu'au chemin des Lentillères. L'emprise d'une rampe hélicoïdale serait également trop importante.

Situation foncière

Les aspects fonciers sont réglés. Dans le cadre d'un plan de quartier (côté sud de la passerelle), des servitudes de passage public ont été négociées au préalable avec les différents propriétaires. Elles ont dû être mises à l'enquête publique. Ces servitudes sont primordiales pour des questions de responsabilités, notamment en cas d'accident d'un usager de la passerelle. Du côté Oassis, une convention relative à l'appui de la passerelle a été signée.

Un montant de CHF 365'000.- comme participation financière a été accepté et déjà versé de la part des privés, étant donné que la construction de la passerelle est une plus-value pour leur bien.

Etude du projet

Une présentation Powerpoint détaillée du projet technique est faite par M. Delémont

Le projet lauréat « Ruban Urban » a été confié aux membres d'une équipe constituée d'architectes et d'ingénieurs : T ingénierie S.A. et Pierre-Alain Dupraz Architecte.

Ce projet est complexe, notamment en raison des contraintes induites par les différentes caractéristiques du site (emplacement défini et zone restreinte, route à fort trafic, longue portée, dénivelé entre le nord et le sud, appui léger obligatoire du côté Oassis, ...)

La passerelle est asymétrique. L'architecte l'a voulue d'un point de vue esthétique simple et épurée. Sa hauteur statique est définie par les gabarits routiers des convois exceptionnels. La dalle en-dessus du parking souterrain d'Oassis n'ayant pas été prévue pour recevoir une passerelle, il a fallu adapter sa géométrie pour éviter de la charger et permettre un encastrement sur le mur d'enceinte du parking côté sud. L'appui et le report de charge est prévu côté nord. La fondation de la rampe est en béton pour lutter contre le soulèvement. Des micropieux sont prévus. Un ascenseur particulier est prévu côté sud car l'espace ne permet pas une fosse suffisante.

L'ouvrage est formé d'un caisson métallique à deux travées, dont la première permet de franchir la RC 179 sans appui intermédiaire. La pose des différents tronçons se fera de nuit à l'aide d'une grue, nécessitant la fermeture de la route cantonale. Elle a fait l'objet d'une étude avec un transporteur.

Les différentes normes en vigueur, le confort d'usage des piétons, des cyclistes et des personnes à mobilité réduite ont été pris en compte. La forme générale et le profil du caisson est respectueux des modes doux (pente douce), La passerelle est de hauteur et largeur variable permettant une circulation mixte « piétons-cyclistes » sans séparation des flux.

Des garde-corps (de hauteur 1m30 selon les normes pour les cyclistes) éclairent de nuit la passerelle par des LED (sous les mains courantes). Le revêtement du sol CFUP assure une bonne adhérence en cas de pluie, est étanche et permet de réduire la quantité d'acier, donc le coût. Sa durée de vie est identique à la passerelle (100 ans). La récolte des eaux pluviales est prévue via un caniveau latéral avec des descentes d'eaux au niveau des cages d'escaliers et de la rampe au nord.

L'installation du chantier est prévue sur un champ appartenant à la Migros Vaud et prévoit des places de parc pour compenser les places perdues de l'hôtel IBIS durant toute la durée des travaux.

La passerelle pourrait être ouverte pour le printemps 2023.

La passerelle étant en acier, y a-t-il des contraintes de déformations liées aux différences de températures été/hiver ?

Oui, il y a des effets de dilatations. La passerelle s'allonge en été et se raccourcit en hiver. Les structures en béton le subissent de la même manière. Une dilatation de ± 4 cm est prévue coté Oassis avec des systèmes de recouvrement.

Les habitants des appartements d'Oassis ne vont-ils pas être incommodés par le vis-à-vis des usagers de la parcelle ?

La problématique a été discutée avec le propriétaire des immeubles. Très peu d'appartements sont concernés. Il s'agira de vues obliques sur une courte distance.

La passerelle est-elle prévue antisismique ?

Les cas de charges sismiques ont été vérifiés bien que n'étant pas important sur une passerelle. Elle est relativement légère du fait qu'elle est en acier. Les effets de hauteur sont retenus par rapport à un bâtiment.

Qu'en est-il des vibrations de la passerelle ? Y a-t-il des amortisseurs ?

Une niche a été prévue au centre pour y installer un amortisseur (de 200-300kg d'acier), en cas de besoin, une fois la passerelle en service et les mesures effectuées.

Le bureau d'ingénierie a-t-il vérifié la bonne facture de la dalle sur laquelle la passerelle s'appuie au Sud ?

Le bureau est en contact avec les ingénieurs qui l'ont calculée et les charges de la passerelle leur ont été soumises.

Co-financements

Etant reconnue en termes d'amélioration de la mobilité douce, la passerelle bénéficiera de co-financements à hauteur de CHF 1'205'000.- (Confédération : CHF 535'000.-, Canton de Vaud : 305'000.-, Propriétaires privés : CHF 365'000.-) après l'approbation finale du projet par la DGMR et de l'octroi du crédit d'ouvrage des conventions de financement entre Confédération et Commune ainsi qu'entre Canton de Vaud et Commune.

Budget – devis général

Comment la municipalité apprécie-t-elle le risque financier actuel lié à la situation géopolitique et à l'approvisionnement en matériaux ?

Le montant du crédit de 3'145'000.- CHF ne comprend pas de réserve financière relative à des hausses éventuelles du prix de l'acier et du béton. Bien que le prix du lot béton/acier pour la passerelle ait été bloqué pour 12 mois, les fournisseurs peuvent demander une hausse du prix de ces matières premières avec comme motif la pénurie d'approvisionnement lié à la guerre. M. Delémont nous informe d'une hausse actuelle du prix d'achat de l'acier de 50-60%. La part des matières premières pour cet ouvrage étant de 270'000.-CHF, nous pouvons estimer une augmentation du prix de **150'000.-CHF**.

Charges de fonctionnement annuelles

Les charges de fonctionnement annuelles (nettoyage, contrat ascenseur, entretien, ...) se montent à **20'700.-** CHF et seront assumées par la commune. Une inspection de la passerelle obligatoire tous les 5 ans pour un coût de CHF 15'000.- est à prévoir en plus. Le caisson devra être repeint tous les 15 ans au minimum. Un entretien devra être fait approximativement tous les 30 ans par le biais d'un nouveau préavis.

Quel est le risque de gel sur cette passerelle ? Doit-on saler en hiver ?

Le risque de gel est également présent sur le CFUP. M. Delémont nous indique que l'idéal serait de ne pas saler, afin de limiter les risques de corrosion et de ménager l'environnement. M. Liaudet précise que les communes doivent suivre des directives de dosage minimal pour tout le réseau communal chaussées ceci afin de préserver notamment les ruisseaux. Le problème est plus global.

4. Conclusions

Prise de position de la commission

Compte tenu de ce qui précède, la commission chargée d'étudier le préavis municipal n°21/2021-2026 vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, par 7 voix, soit à l'unanimité des membres de la commission, d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

La séance a pris fin à 22h.

Au nom de la Commission,

Lucie Gonet

Présidente – rapporteure

Crissier, le 10 avril 2022

